

## COMITÉ DIRECTEUR

Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2017  
Maison Régionale des Sports, Talence

Présidence : Éric Raul

Présents (23) : Pierre-Yves Viillard, Joël Jollit, Daniel Viaud, Antoine Lavabre, Sacha Sicard, Éric Fradin, Marilyn Georgel, Jean-Pierre Rouquier, Jacqueline Dolosor, Philippe Chapt, Christian Charpentier, Marie-Anne Gorichon-Dias, Martine Prévost, Samuel Edimo Madiba, Martine Laval, Marie-Claude Durranc, Patrick Bergeaud, René Meyer, Nicole Duclos, Françoise Jeante, Nicole Lassignardie, Gérard Pajot

Excusés (8) : Nadia Bali-Abdou (*pouvoir à Eric Fradin*), Yves Vignau (*pouvoir à Marilyn Georgel*), Yoan Cabirol (*pouvoir à Gérard Pajot*), Georges Couteau (*pouvoir à Martine Laval*), Jean-Marie Balaire (*pouvoir à Christian Charpentier*), Dominique Lionard (*pouvoir à Antoine Lavabre*), Didier Rousset, Patrick Gaumondie

Invités (7) : Alain Tauzin et Valérie Henkes (élus du Comité 40), Alain Gouguet (Pdt CDA 17), Sébastien Peyen, Nathalie Richard (Pdte CDA 47), François Durand (CRAM), Alain Bellier (CRCHS), Bernard Mossant (CTS)

Invités excusés (3) : Pascal Simandoux (Pdt CDA 19), Yves Orlianges (Pdt CDA 23), Alain Devaux (Pdt CDA 86), Alain Limouzin (Pdt CRAM), Alain Rinjonneau (Pdt CRCHS), Fabien Lambolez (CTS)

Assistent (2) : Jérémy Baty et Alexandra Valegeas (salariés)

Début de la séance (14h) ; Fin de la séance (17h)

Accueil du Président Éric Raul qui nous fait part de la démission d'Alain Magne en date du 20 novembre 2017, Vice-Président territoire Limousin-Périgord, de ses mandats et postes de membre du Bureau Directeur, de Vice-Président du territoire Limousin-Périgord et de membre du Comité Directeur de la LANA.

Il convient donc de remplacer Alain Magne par une personne faisant partie de la même liste électorale. Compte tenu des autres remplacements issus de la même liste, Philippe Chapt, placé en 27<sup>ème</sup> position, a fait connaître son acceptation et fera désormais partie du Comité Directeur de la Ligue.

### APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2017

Le comité directeur adopte le PV du CD du 23 septembre 2017.

### VIE DE LA LIGUE

Le Président énumère les différentes actions menées depuis le dernier CD et les différents entretiens, rendez-vous, participations. Il indique les nombreuses réunions qui nécessitent des déplacements importants dans la Ligue (12 départements).

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT / PLAN DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

#### Plan de développement

Éric Raul présente les résultats de l'enquête initiée par la FFA, se rapportant aux résultats du plan de développement qui s'est achevé en ce qui concerne la Piste, les Jeunes, le Hors Stade, et le secteur Santé-Loisir. Cette étude, faite auprès des clubs et des Ligues, a permis d'indiquer notamment les raisons du développement, les motivations des pratiquants, les difficultés, les secteurs à potentiel, mais aussi l'intérêt de la mise en place de développement. Les résultats de cette enquête seront intégrés dans la rédaction du prochain plan de développement fédéral. Il faudra par la suite décliner ce document en un plan de développement de Ligue compte tenu de nos spécificités régionales.

Un groupe de réflexion constitué de Martine Laval, Christian Charpentier, Nicole Duclos et Eric Fradin devrait préparer un projet courant 1<sup>er</sup> trimestre 2018.



## Projet de Performance Fédéral (PPF)

Patrice Gergès, Directeur Technique National, vient de présenter le Projet de Performance Fédéral 2017-2024 qui s'inscrit dans la continuité des actions précédemment engagées, avec une continuité de la filière d'accès au sport de haut niveau 2005-2009, puis des parcours d'excellence sportive de 2009-2013 et 2013-2017, auxquels il se substitue. Dans le cadre de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024, le PPF traduit l'ambition sportive de notre pays et mobilise l'ensemble des acteurs autour de ce projet. Parmi les objectifs, il détermine le développement du plus grand nombre de jeunes talents dans nos clubs, ainsi que l'organisation pour accompagner le perfectionnement des potentiels confirmés. Le PPF reflète une réflexion et un engagement de la FFA et de sa DTN. Il doit permettre de partager une culture de la performance et ce, à chaque niveau de la fédération.

Les CTS/CTR mis à disposition auprès de la Ligue seront amenés (lettres de mission) à participer au déploiement du PPF de la Ligue, avec le concours de l'ensemble des ressources humaines de la Ligue, des Comités Départementaux d'Athlétisme et des Clubs.

La Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau (Yoan Cabirol et Gérard Pajot) sera impliquée dans la démarche. La mise en place opérationnelle est prévue pour la rentrée de septembre 2018.

Éric Raul indique qu'il souhaite faire participer toutes les "forces vives" de notre Ligue dans la définition du PPF et suggère qu'une réunion intitulée "Assises de la Performance en Nouvelle-Aquitaine" puisse se tenir le samedi 17 mars 2018, toute la journée, à la Maison Régionale des Sports de Talence avec la participation notamment de Philippe Leynier, DTN adjoint.

Il s'agit d'un projet ambitieux pour les clubs de la Ligue au service de l'Athlétisme. Cela va nécessiter de faire des choix dans l'organisation des structures qui concourent à la performance, avec un impact budgétaire conséquent.

*Le Comité Directeur valide la démarche présentée.*

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

Un point est fait sur les ressources humaines avec la présentation d'Anaïs Debeauvais, volontaire effectuant une mission de Service Civique, avec le concours du CROS Nouvelle-Aquitaine, mise à disposition de la Ligue, site de Limoges, à compter du 11/12/2017, d'une durée de 8 mois avec Jean-Claude Avril, ancien Président de la Ligue du Limousin, comme tuteur, à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures par semaine. Les missions concernent la promotion de la pratique sportive, un appui de la Commission Communication et Partenariats, aider au développement de la structure d'accueil dans ses initiatives de promotion et de développement du sport au niveau régional.

Par ailleurs, Éric Raul présente la situation actuelle des personnes salariées de la Ligue avec une répartition selon les 3 sites de Limoges, Poitiers et Talence. La masse salariale de la Ligue pour 2018 devrait être proche de celle définie dans le premier budget adopté par le Comité Directeur du 11 mars 2017.

Éric Raul confirme que la FFA a souhaité accompagner le changement qui est intervenu, notamment dans les Ligues régionales qui sont issues de la fusion des Ligues dans le cadre de l'application des lois relatives à l'organisation territoriale de la République et à la délimitation des régions. Ainsi, à travers le dispositif du "Zoom RH", la FFA souhaite inciter les Ligues régionales d'Athlétisme à s'interroger sur leurs pratiques et outils liés à la gestion des ressources humaines. La Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine fait partie des Ligues concernées, sur la base des besoins identifiés et des volontés exprimées. Le dispositif comprend 2 phases de mise en œuvre avec un diagnostic et un accompagnement (selon préconisations). Le prestataire, Alter Conseil, est sélectionné en lien avec l'OPCA Uniformation. La démarche devrait se dérouler sur le premier semestre 2018.

*Le Comité Directeur valide la démarche d'accompagnement de la Ligue par un prestataire extérieur.*

---

## **BUDGET PRÉVISIONNEL 2018**

Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général de la Ligue, présente les premiers éléments du budget prévisionnel 2018, établi par actions sur le modèle fédéral. Le Règlement financier adopté par le Comité Directeur du 23 septembre 2017 indique dans son article 4 la procédure d'établissement du budget "Bâti par rubriques, détaillées par actions, à laquelle correspond un numéro de section analytique. L'agencement de la comptabilité analytique tient compte des Conventions avec les financeurs publics (État, Région, etc.) ainsi que les objectifs propres à la Ligue". Ont été consultés les Président(e)s des Commissions Régionales, les membres du Comité Directeur, les CTS/CTR et les salariés afin de d'obtenir les éléments en dépenses et recettes. Force est de constater que toutes les personnes concernées n'ont pas transmis leurs informations, et que certaines indications n'étaient pas complètes. Il s'agit pour la Ligue d'une procédure nouvelle, non encore entièrement maîtrisée, et pourtant nécessaire si l'on veut des budgets par objectifs.

La présentation récapitulative actuelle des informations disponibles conduirait à un budget déséquilibré pour 2018.

La réflexion s'engage sur les moyens à mettre en œuvre pour équilibrer ce budget pour 2018.

*Le Comité Directeur convient de reprendre l'élaboration du budget 2018.*

---

## CSO : NOTION DE CLUB ORGANISATEUR ET PARTICIPATION LANA AUX COMPÉTITIONS DE TERRITOIRE

---

Alain Gouguet, Président de la CSO Régionale, a fait part des conditions dans lesquelles sont organisées les compétitions en 2017 sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Ainsi c'est le club attributaire de la compétition qui prend en charge l'organisation de celle-ci. La règle suivie en la matière est celle qui est appliquée par la CSO Nationale dans l'attribution des compétitions nationales (appel à candidature, réponse, attribution par la CSO/FFA).

En ce qui concerne les compétitions en salle (indoor) pendant l'hiver, il existe 2 salles en Nouvelle-Aquitaine (stadium Bordeaux-Lac et CREPS de Poitiers), qui n'ont pas de club organisateur défini, et dont le Comité Départemental d'Athlétisme (33 ou 86) assure l'organisation. Il convient de distinguer selon qu'il s'agit de meetings ou de championnats.

Diverses polémiques et discussions sont intervenues afin de définir précisément les responsabilités de chacun des organisateurs, et la contribution financière de la Ligue en cas de Championnats.

Le Comité Départemental d'Athlétisme de la Gironde a proposé le 5 octobre 2017 à la Ligue une "Convention d'utilisation de matériel" pour la saison hivernale 2017/2018 qui l'engage à fournir à la LANA le matériel nécessaire au bon fonctionnement des compétitions organisées par la LANA au Stadium de Bordeaux-Lac, en respect de la Circulaire financière du Comité de Gironde, avec indications des 5 compétitions concernées. Bien entendu, si ce matériel n'est pas demandé il ne fera pas l'objet de redevance de la part du CDA 33.

La convention signée le 5 octobre 2017 entre le Comité de Gironde et la LANA pour l'utilisation de matériel lors des compétitions LANA au stadium de Bordeaux-Lac est soumise au vote : 9 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions.

Il est indiqué que, par équité entre les Comités Départementaux, une convention analogue pourra être conclue entre la Ligue et d'autres Comités Départementaux qui contribuent à l'organisation de compétitions régionales définies par la CSO.

---

Éric Fradin  
*Secrétaire Général*